

Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME



Pièce n°4 – Document Graphique du Règlement

> Dossier de Concertation publique

Partie Ouest
Echelle : 1/5000ème

creham bkm

Légende des prescriptions et informations graphiques

- Limite de zone du règlement
- Espaces Boisés Classés
- Emplacement réservé
- Secteur de préservation et de développement commercial
- Secteur soumis à OAP
- PPRN - zones rouges de risque d'inondation
- PPRN - zones bleues de risque d'inondation
- ★ Patrimoine bâti protégé
- Haies et ripisylve protégées
- Reculs des constructions aux abords des RD733 et RD131
- Loi Littoral : limite de la bande des 100 mètres
- - - Loi Littoral : limite des Espaces Proches du Rivage
- |||| Terrains avec bâti existant ou autorisé non cadastré

